



Modification des données véhicule de UTA MultiBox®

Ce formulaire vous permet de modifier l'immatriculation active et les caractéristiques du véhicule d'un boîtier UTA MultiBox®

Veillez compléter le formulaire et le retourner à
Fax: 00 800 / 88 26 83 62 ou bien par **E-Mail: support@uta.com**



1 Données client

N° de Client UTA	Interlocuteur
Téléphone	Adresse e-mail

N.B.:

- L'enregistrement de véhicules auprès de l'opérateur de péage peut prendre un certain temps. Par conséquent, pensez à effectuer la modification des caractéristiques du véhicule à temps!
- Assurez-vous d'avoir effectué la modification des caractéristiques du véhicule AVANT de circuler. A tout moment, vous pouvez vérifier les caractéristiques du véhicule dans le menu de votre boîtier UTA MultiBox®.

2 Modification de l'immatriculation

Renseignements sur le NOUVEAU véhicule

	Numéro du boîtier UTA MultiBox® (commence par 315...)	ANCIENNE Immatriculation	Immatriculation	Nationalité	Classe EURO	CAM	BUS	Nombre d'essieux du tracteur	Nb max. d'essieux	Poids total max., remorque incluse, en kg (F3)	Activation Service Péage Belgique	
											Oui*	Non
1						<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2						<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3						<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4						<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5						<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

*A respecter lors de l'activation du péage belge:



✓ **Veillez joindre le formulaire - Dispositions relatives à UTA MultiBox® Viapass - complété et signé à chaque demande d'activation**

✓ **Pour chaque nouveau véhicule, une copie lisible et complète de la carte grise est requise.**

Si la classe d'émission EURO et le poids total de l'ensemble roulant (F3) ne sont pas mentionnés sur le certificat d'immatriculation, merci de joindre une pièce justificative supplémentaire (ex. : autorisation CEMT, document COP, certificat COC).

UTA ne répond pas des dommages causés par une absence de modification ou une modification tardive de l'immatriculation, tout droit à réparation se limitant aux dommages causés par UTA de manière volontaire ou en raison d'une négligence grave. Je déclare accepter la sauvegarde, le traitement et l'utilisation de mes données personnelles par la société UNION TANK Eckstein GmbH & Co. KG aux fins de l'exécution du contrat. En signant le présent formulaire d'inscription, je déclare également avoir pris connaissance et accepter les « conditions contractuelles UTA MultiBox® », disponibles en ligne dans l'Espace Client sur le site UTA.

Cachet de la société & signature

Date

L'acquiescement du péage est soumis au décret respectif sur le péage ou aux CGV de l'opérateur de péage respectif. Votre agence commerciale UTA et notre service enregistrement sont à votre disposition au 03 90 40 25 90
V2 09/2016

Dispositions relatives à UTA MultiBox® Viapass

1. Dispositions juridiques/ UTA MultiBox® dans le système Viapass Belgique

Dans le cadre du Service Viapass, UTA opère au niveau de l'utilisation du réseau routier payant contre acquittement du droit de péage au nom et pour le compte de la Société Axxès, S.A.S., au capital social de 8 533 000 €, dont le siège social se situe au 10-12 Bd Vivier Merle, 69003 Lyon, France, numéro de registre du commerce 482 930 385, celle-ci agissant au nom et pour le compte de la Société SOFICO Wallonie (Rue Canal de l'Ourthe 9/3, 4031 Angleur, Belgique ; TVA BE 0252151302), de l'Administration de la région bruxelloise (Jardin Botanique 20, 1000 Bruxelles, Belgique) et de l'Administration de la région Flandres (Vlaamse Belastingdienst, Vaarstraat 16, 9300 Alost, Belgique), (ci-après « **Percepteurs du péage** »). La mise à disposition des UTA MultiBox® ainsi que la fourniture des prestations de la part de la Société UTA, en particulier la facturation, s'effectuent en nom propre.

2. Application des dispositions Viapass

Les droits et les devoirs découlant de l'utilisation du réseau routier payant contre paiement des droits de péages sont définis pour la région bruxelloise par le règlement du 29 juillet 2015, pour la région Flandres par le décret du 3 juillet 2015, dans les articles 3.3.1.0.11, 3.3.1.0.13 et 3.5.3.0.2 et dans le paragraphe 2 de la loi d'imposition flamande du 12 décembre 2013 et pour la région de Wallonie par le décret du 16 juillet 2015 (collectivement « **Dispositions relatives au péage** »).

3. Contrat conclu avec le percepteur du péage

L'utilisation du réseau routier payant donne lieu à un contrat de droit belge sur la base des dispositions relatives au péage entre le percepteur du péage et vous.

4. Procédure d'urgence pour les prestations Viapass :

Dans le cas où un dommage ou une panne inattendue surviendrait sur l'UTA MultiBox® pendant une conduite en Belgique (remarque : une lumière rouge apparaît à l'écran, une alarme sonne quatre fois), une boîte de remplacement (« **Satellitic OBU** ») doit alors immédiatement être commandée au numéro de téléphone +33 4 26 29 75 80. Celle-ci peut ensuite être retirée dans l'un des 65 points de service Satellitic (voir aussi : www.satellitic.be/en-UK/servicepoints).

5. Domaine d'application complémentaire des CGV relatives à UTA et des CGU de UTA MultiBox®

En complément de ces conditions, les Conditions Générales de Vente de la Société UTA ainsi que les Conditions générales relatives à l'utilisation de UTA MultiBox® dans la version en vigueur lors de la conclusion du contrat sont également applicables. Celles-ci peuvent être demandées auprès de la Société UTA à tout moment ou être consultées et téléchargées sur www.uta.de. Il peut être mis fin à l'utilisation de UTA MultiBox® à tout moment selon l'article 9 des Conditions générales de Vente de UTA MultiBox® et l'article 7 des Conditions générales de Vente de la Société UTA.

6. Modification des Conditions du contrat

Le client est informé par écrit de toute modification des conditions conclues par la présente. En poursuivant l'utilisation de UTA MultiBox® après réception de la notification de la modification, le client approuve les conditions modifiées.

7. Demande d'activation de UTA MultiBox® pour le Service Viapass :

En signant ci-dessous, je demande

Nom : _____

Fonction : _____

Au nom de

Entreprise : _____

Adresse : _____

N° de TVA intracomm./

SIRET : _____

N° de client UTA : _____

l'activation des UTA MultiBox® pour le(s) véhicule(s) indiqué(s) ci-après et m'engage à respecter les étapes décrites ci-après/ d'ordonner leur respect strict et accepte expressément les conditions énoncées ci-dessus aux paragraphes 1 à 6 :

- J'ai vérifié les données relatives à mes véhicules indiquées ci-après et les approuve par la présente. Toutes les corrections nécessaires ont été apportées et je demande par la présente à prendre en compte les données indiquées.
- Je confirme avoir pris connaissance du guide UTA MultiBox® Procédure d'activation de la mise à jour du service BEL et mettrai en oeuvre les mesures/instructions avant de circuler sur le réseau routier à péage en Belgique
- Dans le cas où un nouvel OBU activé dans le système Viapass serait disponible dans le véhicule, celui-ci est retiré ou désactivé du véhicule après l'activation des UTA MultiBox® avant d'emprunter le réseau routier payant de Belgique. Par la présente, j'accepte expressément de m'acquitter des droits de péages supplémentaires qui pourraient apparaître après activation réussie des UTA MultiBox® en cas d'utilisation simultanée d'un OBU supplémentaire pour la perception du droit de péage dans le système Viapass lors d'une conduite sur le réseau payant belge.

Tampon de l'entreprise, date et signature